

**Décision n° 3245 du 8 mars 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la garde républicaine – branche « infanterie »**

NOR : INTJ2205367S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 16463 du 1^{er} décembre (NOR : INTJ2130596S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} avril 2022 :

Rychalski	Thomas	NIGEND : 166 055
------------------	--------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2022 :

Flocard	Jérôme	NIGEND : 195 081
Bacquie	Laurent	NIGEND : 193 038
Barillot	Cyrille	NIGEND : 195 047

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2022 :

Ruhier	Magalie	NIGEND : 242 019
Zettota	Walid	NIGEND : 331 334
Dubreuille	Guillaume	NIGEND : 305 884

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2022 :

Lassis	Arnaud	NIGEND : 393 133
Molard	Jérôme	NIGEND : 235 540
Poletti	Camille	NIGEND : 392 740

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 mars 2022.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,
E. Bio Farina*